



Strasbourg, 11 octobre 2019

AP/CAT(2019)05  
Français

## **ACCORD EUROPEEN ET MEDITERRANEEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)**

### **PROJET DE BUDGET POUR 2020<sup>1</sup>**

*Document préparé par le Secrétariat  
de l'Accord EUR-OPA risques majeurs*

*Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

---

<sup>1</sup> Le document présent comprend les données des propositions du budget 2020-21 soumises au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe est sujet à d'éventuels ajustements suite à sa discussion par le Comité des Ministres.

## RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES (EUR-OPA)

Près d'un tiers de la population mondiale vit actuellement dans des zones à risque où des catastrophes peuvent se produire, qu'il s'agisse de risques naturels liés à la dynamique endogène et exogène de la planète ou de risques technologiques dus à l'activité humaine.

L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) favorise la prévention et la gestion du risque de catastrophes pour les personnes, leur cadre de vie et l'environnement. EUR-OPA, le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Union européenne sont responsables de l'organisation du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui est un forum multipartite destiné aux décideurs, aux experts et aux praticiens dans le domaine.

EUR-OPA constitue une plateforme de coopération entre les pays européens et du sud de la Méditerranée en matière de catastrophes naturelles et technologiques majeures. Son domaine d'action englobe la connaissance des aléas, la préparation aux catastrophes et la prévention et gestion des risques.

Au niveau politique, l'organe décisionnaire d'EUR-OPA est la Session ministérielle (qui se tient tous les cinq ans), assistée par le Comité des correspondants permanents (qui se réunit au moins deux fois par an). En définissant les priorités de l'Accord par l'adoption d'un plan à moyen terme, ce comité approuve les recommandations et les résolutions correspondantes adressées aux autorités compétentes des États membres. Il approuve également des lignes directrices en vue de leur mise en œuvre.

Au niveau scientifique et technique, les travaux sont soutenus par le Réseau des 26 centres euro-méditerranéens spécialisés, dont le rôle spécifique est d'élaborer des projets, au niveau national comme au niveau régional, visant à sensibiliser davantage et à renforcer la résilience aux risques majeurs parmi la population. EUR-OPA aide également à mettre au point des méthodes et des outils pour améliorer la gestion des catastrophes. Il recueille les bonnes pratiques et met à profit les enseignements tirés pour proposer des mesures plus efficaces de prévention et de protection. Enfin, EUR-OPA partage et diffuse au sein de la population des connaissances sur les différents risques au moyen de publications adaptées.

L'objectif de cet Accord partiel est que les autorités prennent les mesures qui s'imposent pour réduire les risques de catastrophes en augmentant la résilience et en appliquant les recommandations et les instruments d'orientation d'EUR-OPA.

Au cours du biennium, l'accent portera sur l'intégration de la prévention et la gestion du risque dans des éléments sectoriels tels que les groupes vulnérables et marginaux, le patrimoine culturel, l'environnement et le changement climatique.

25 membres : Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Géorgie, Grèce, Liban, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, République de Moldova, Monaco, Maroc, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, République slovaque, et Ukraine.

## RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

		Objectifs 2020-2021	Base 2019
RÉSULTAT ATTENDU 1	<b>Les Etats membres ont bénéficié d'outils conçus sur mesure pour élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophes</b>		
	Nombre de nouvelles recommandations adoptées concernant des domaines d'actualité	> 1 p.a.	2
	Nombre de projets mis en œuvre concernant l'identification et le suivi des risques potentiels ainsi que la réduction de la vulnérabilité	> 2	20
	Nombres de nouveaux instruments d'orientation concernant la réduction des risques de catastrophe.	> 2	3

## STRUCTURES ET SECRÉTARIAT

Comité des Correspondants Permanents	2020: 3 postes (1A, 2B)
Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés	2021: 3 postes (1A, 2B)

## BUDGET 2019 DE L'ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

Code comptable	Titre	TOTAL 2019	TOTAL 2020	Variation	Variation %
0000001	Rémunération du personnel permanent	325 200 €	329 000 €	4 200 €	1,3
0000002	Remboursements et indemnités non périodiques du personnel permanent	2 500 €	2 400 €	-100 €	-4,0
0000003	Rémunération et charges accessoires pour personnel temporaire *	0	0	0	0,0
2247001	Réunions statutaires et Secrétariat	100 000 €	100 000 €	0	0,0
	<i>Interprétation</i>	29 200	13 000	-16 200	-55,5
	<i>Traduction</i>	14 000	4 500	-9 500	-67,9
	<i>Impression de documents</i>	4 000	2 000	-2 000	-50,0
s	<i>Affranchissement de documents</i>	1 200	200	-1 000	-83,3
	<i>Préresse</i>	2 100	500	-1 600	-76,2
	<i>Frais de mission</i>	22 000	10 000	-12 000	-54,5
	<i>Frais de voyage et séjour des correspondants permanents des pays d'Europe et orientale et du Maghreb qui assistent aux réunions statutaires</i>	8 900	16 000	7 100 €	79,8
	<i>Consultants</i>				
2247002	Projets coordonnés EUR-OPA	184 500 €	178 400 €	-6 100 €	-3,3
	<i>Frais de voyage et séjour des experts</i>	10 600	7 300	-3 300	-31,1
	<i>Programmes coordonnés spécifiques</i>	173 900	171 100	-2 800 €	-1,6
0000378	Contribution au Budget ordinaire	84 300 €	83 700 €	-600 €	-0,7
0000379	Contribution au Budget des Pensions	21 700 €	39 400 €	-17 700 €	-81,6
	<b>TOTAL</b>	<b>718 200 €</b>	<b>733 300 €</b>	<b>-15 100 €</b>	<b>-2,1</b>

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES<sup>2</sup> 2020

ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE EUROPE	CLE DE REPARTITION %	2020	2019	DIFFERENCE EN %
		MONTANT DES CONTRIBUTIONS EN €	MONTANT EN €	
ALBANIE	0,4344	3 185,46	3 040,86	4,76
ARMENIE	0,4042	2 964,00	2 788,05	8,45
AZERBAIDJAN	1,5350	11 256,16	12 636,01	-10,92
BELGIQUE	12,3891	90 849,27	87 218,21	4,16
BOSNIE-HERZEGOVINE	0,5874	4 307,40	4 135,40	4,16
BULGARIE	1,6594	12 168,38	11 414,35	6,61
CROATIE	1,4865	10 900,50	10 376,55	5,05
CHYPRE	0,5552	4 071,28	3 881,87	4,88
GEORGIE	0,5385	3 948,82	3 845,96	2,67
GRECE	5,4421	39 906,92	39 337,97	1,45
LUXEMBOURG	1,5157	11 114,63	10 546,05	5,39
MACEDOINE DU NORD	0,3608	2 645,75	2 507,95	5,49
MALTE	0,2980	2 185,23	1 932,68	13,07
MOLDOVA	0,3585	2 628,88	2 512,98	4,60
MONACO	0,1621	1 188,68	1 149,84	3,38
PORTUGAL	5,4792	40 178,97	39 753,81	1,07
ROUMANIE	5,7009	41 804,70	38 658,55	8,14
FEDERATION DE RUSSIE	4,1398	301 678,15	299 920,32	0,59
SAINT-MARIN	0,0421	308,72	298,05	3,58
SERBIE	1,2932	9 483,04	9 117,55	4,01
REPUBLIQUE SLOVAQUE	2,5262	18 542,63	17 669,16	4,84
UKRAINE	4,4464	32 605,45	32 392,26	0,66
<b>NON-MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE</b>				
ALGERIE	5,9092	43 332,16	43 537,28	-0,47
LIBAN	1,5552	11 404,28	10 490,03	8,72
MAROC	4,1809	30 658,54	29 038,26	5,58
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>733 300</b>	<b>718 200</b>	<b>2,10</b>

<sup>2</sup> Aucun taux minimal ou maximal de contribution sont applicables.  
Le grand contributeur est : la FEDERATION DE RUSSIE